

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 15

votants : 15

**COMPTE RENDU
des délibérations du Conseil Municipal en date 3 juillet 2020**

PV de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

1. Objet : installation du conseil municipal et de l'élection du maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juillet, à onze heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 28 juin 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA marie barbe, THAUVIN Pascale, WÖHMER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme BAROTH Cosette

Mme GENEVAUX Sandra qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France

M. PFLUMIO Hervé qui donne procuration à M. LUTZ Olivier

Absent non excusé :

La séance a été ouverte par M. MULLER Eddie, Maire sortant, qui donne la présidence au doyen d'âge M. MICK René, puis quitte la séance.

Après l'appel nominal, M. MICK a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA marie barbe, THAUVIN Pascale, WÖHMER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. MICK René, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. OLIER Sébastien

Suite de la délibération n°1/2020

Ont été désignés comme assesseurs pour l'élection du maire et des adjoints : Mmes MALIZIA Marie-Barbe et WÖHMER Natacha

2.- Elections du maire

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

S'est présenté : M. RISCH Alain

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
 - bulletins blancs ou nuls : 01
 - suffrages exprimés : 14
 - majorité absolue : 08
- a obtenu : M. RISCH Alain : 14 voix

M. RISCH Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. RISCH Alain a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Suivent les signatures,

2.- OBJET : nombre d'adjoints

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les projets proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ». (soit maximum 4)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- de fixer à le nombre d'adjoints au maire à : QUATRE (4)

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

03 JUL 2020

COURRIER ARRIVÉ

N°1/2020

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 15

votants : 15

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date 3 juillet 2020

PV de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

1. Objet : installation du conseil municipal et de l'élection du maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juillet, à onze heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 28 juin 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA marie barbe, THAUVIN Pascale, WÖHMER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme BAROTH Cosette

Mme GENEVAUX Sandra qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France

M. PFLUMIO Hervé qui donne procuration à M. LUTZ Olivier

Absent non excusé :

La séance a été ouverte par M. MULLER Eddie, Maire sortant, qui donne la présidence au doyen d'âge M. MICK René, puis quitte la séance.

Après l'appel nominal, M. MICK a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA marie barbe, THAUVIN Pascale, WÖHMER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. MICK René, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. OLIER Sébastien

Suite de la délibération n°1/2020

Ont été désignés comme assesseurs pour l'élection du maire et des adjoints : Mmes MALIZIA Marie-Barbe et WÖHMER Natacha

2.- Elections du maire

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

S'est présenté : M. RISCH Alain

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
 - bulletins blancs ou nuls : 01
 - suffrages exprimés : 14
 - majorité absolue : 08
- a obtenu : M. RISCH Alain : 14 voix

M. RISCH Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. RISCH Alain a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Suivent les signatures,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme



le Maire
Alain RISCH

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29/06/2020

3.- Objet : Élection des adjoints au maire

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2,
- Vu la délibération du conseil municipal de ce jour fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre
- Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, DEUX listes de candidats : LISTE 1 : Mme GUERRIERO Marie-France
LISTE 2 : M. PFLUMIO

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	17
- bulletins blancs ou nuls :	00
- suffrages exprimés :	17
- majorité absolue :	09

La liste de PFLUMIO Hervé a obtenu 1 voix

La liste de Mme GUERRIERO Marie-France ayant obtenu 16 voix, et la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Mme GUERRIERO Marie-France
- M. MICK René : 2^{ième} adjoint au maire
- Mme MELLARD Nicole 3^{ième} adjoint au maire
- M. STREIFF Clément 4^{ième} adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Suivent les signatures,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain RISCH

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29/06/2020

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du ^{3 juillet 2020} ~~28 mars 2014~~

N°02/2020

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

L'an deux mil vingt, le trois du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est
réuni au lieu habituel,

sous la présidence de Monsieur RISCH Alain, Maire nouvellement élu

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHMER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme BAROTH Cosette

Mme GENEVAUX Sandra qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France

M. PFLUMIO Hervé qui donne procuration à M. LUTZ Olivier

Un scrutin a eu lieu et OLIER Sébastien a été nommé secrétaire de séance

2.- OBJET : nombre d'adjoints

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les projets proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ». (soit maximum 4)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- de fixer à le nombre d'adjoints au maire à : QUATRE (4)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain RISCH

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29/06/2020

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

L'an deux mil vingt, le trois du mois de juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est

réuni au lieu habituel,

sous la présidence de Monsieur RISCH Alain, Maire nouvellement élu

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA marie barbe, THAUVIN Pascale, WÖHMÉR Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Étaient présents tous les membres saufs :Absents excusés : Mme BAROTH Cosette

Mme GENEVAUX Sandra qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France

M. PFLUMIO Hervé qui donne procuration à M. LUTZ Olivier

M. MULLER Eddie

Un scrutin a eu lieu et M. OLIER Sébastien a été nommé secrétaire de séance

3.- Objet : Élection des adjoints au maire

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2,

- Vu la délibération du conseil municipal de ce jour fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre

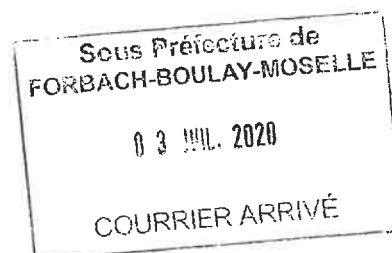
- Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, DEUX listes de candidats : LISTE 1 : Mme GUERRIERO Marie-France
LISTE 2 : M. PFLUMIO

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	17
- bulletins blancs ou nuls :	00
- suffrages exprimés :	17
- majorité absolue :	09



(Suite de la délibération n° 3/2020 : Elections des adjoints)

La liste de PFLUMIO Hervé a obtenu 1 voix

La liste de Mme GUERRIERO Marie-France ayant obtenu 16 voix, et la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Mme GUERRIERO Marie-France
- M. MICK René : 2^{ième} adjoint au maire
- Mme MELLARD Nicole 3^{ième} adjoint au maire
- M. STREIFF Clément 4^{ième} adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Suivent les signatures,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Alain RISCH

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 03/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29/06/2020